

**LE CHEVAL DE RENTE EST-IL AMENÉ À DISPARAÎTRE DE SUISSE ?**

UNE ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DE 464 PROPRIÉTAIRES ET ÉLEVEURS DE CHEVAUX EN SUISSE

**Svetlana Erb<sup>1</sup>, Jérémy Hentgen<sup>1</sup>, Conny Herholz<sup>1</sup>**

<sup>1</sup>*Haute école spécialisée bernoise*  
*Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires BFH-HAFL*

Présentation: Svetlana Erb, Grangeneuve, Posieux  
E-Mail: [svetlana.erb@students.bfh.ch](mailto:svetlana.erb@students.bfh.ch)

**Résumé**

À la naissance, le cheval est un animal de rente, la législation en vigueur permet ensuite de changer son statut en animal de compagnie.

Cette étude basée sur un questionnaire en ligne, a pour but d'identifier les raisons de l'enregistrement des équidés sous le statut d'animal de rente ou de compagnie.

Le choix du statut des chevaux est significativement influencé (valeur  $p < 0.001$ ) par le type de détenteur (éleveurs ou propriétaires), par leur sexe, par leur langue et par la race du cheval. Les consommateurs de viande chevaline ont significativement plus de chevaux de rente; les consommateurs de viande chevaline alémaniques ont significativement plus de chevaux de rente, contrairement aux consommateurs romands.

Les connaissances des deux statuts ne sont significativement pas différentes entre les différents groupes, à savoir: les détenteurs (éleveurs et propriétaires), le sexe, le statut de leur cheval et la langue.

Les détenteurs sont majoritairement contre l'importation de viande chevaline étrangère, cependant, ceux-ci ne sont pas d'accord de commercialiser la viande de leur cheval afin de combler le manque de viande indigène.

Le cheval de rente est « une espèce » en voie d'extinction. Le nombre de leurs abattages, en constante baisse en Suisse, peut conduire à la fermeture des boucheries chevalines. Les détenteurs doivent en être conscients, il est nécessaire de trouver des solutions favorisant à nouveau l'enregistrement des chevaux sous le statut d'animal de rente.